

# Prêts toxiques signés par Mercier : qui est responsable ?

Une association de défense des contribuables lyonnais (Canol) pourrait porter plainte dans l'affaire des prêts toxiques du département du Rhône. Un avocat s'est emparé du dossier et étudie les voies de recours. À la clé, l'effacement de la dette de 400 millions d'euros signée par Michel Mercier ?

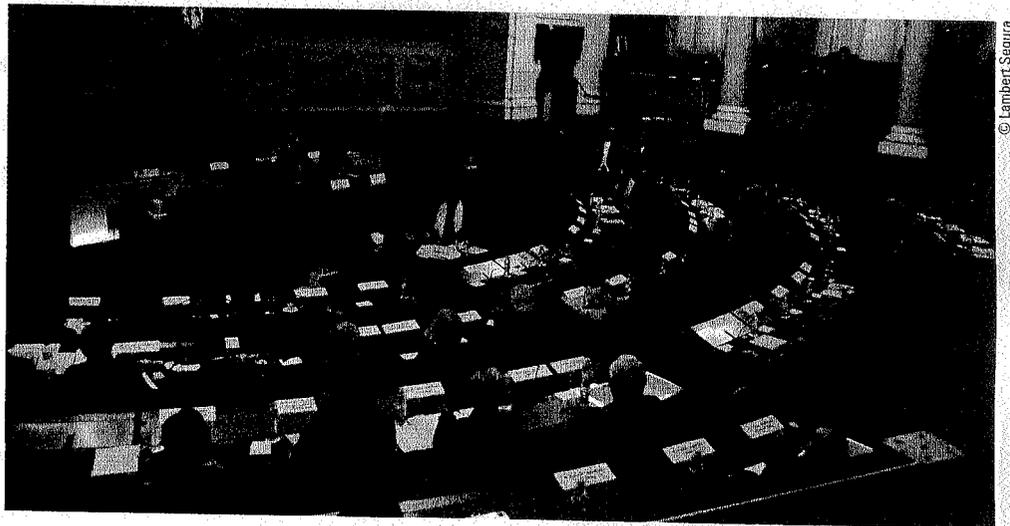
Michel Mercier fait le dos rond depuis plus d'un an. Va-t-il être forcé à réagir et à attaquer Dexia en justice ? Depuis décembre 2011, date à laquelle le président du conseil général du Rhône a enfin avoué avoir signé des prêts toxiques, il fait traîner le dossier. Jusqu'alors, il jurait ses grands dieux n'avoir jamais signé d'emprunts pourris. "Je me réserve le droit d'ester en justice", répond-il quand l'opposition l'interroge sur l'issue des tractations avec l'ancienne banque des collectivités locales.

## Secouer un Michel Mercier un brin plan-plan

Face à l'inertie qui plombe l'action de Michel Mercier, l'association des Contribuables actifs du Lyonnais (Canol) a décidé de secouer un exécutif et une opposition un brin plan-plan. Il faut dire que l'enjeu est de taille : le Département pourrait déboursier 400 millions d'euros de surcoût lié aux emprunts pourris, et ce jusqu'en 2032. Avec pour conséquence l'augmentation des impôts. C'est ce qui met en colère Michel Vergnaud, le président de Canol, qui se réserve, lui aussi, le droit d'attaquer Dexia ou le conseil général du Rhône devant les tribunaux : "Nous cherchions à savoir si les responsables du département ont bien fait leur boulot. Ont-ils défendu les intérêts de la collectivité et des contribuables en signant ces emprunts ?" Maître Oun-Tat Tieu, un avocat parisien spécialisé en droit financier, étudie sérieusement le dossier afin de déterminer si une action en justice est envisageable. "Pour le moment, je ne peux pas me prononcer sur le défaut d'information ou le défaut de conseil de la part de la banque. Nous allons demander tous les documents précontractuels au conseil général. En fonction, nous agirons ou pas, explique M<sup>e</sup> Tieu. La collectivité n'entend pas assigner les banques afin de remettre en cause ces contrats. Or tout contribuable est en droit d'agir. L'idée est soit d'inciter la collectivité à attaquer, soit de le faire à sa place afin de demander la nullité des prêts." Fin connaisseur des rouages des prêts toxiques, M<sup>e</sup> Tieu défend également une collectivité qui a décidé d'assigner sa banque devant les tribunaux.

## Saint-Étienne sort gagnant

À l'image de Saint-Étienne qui, à défaut d'avoir gagné la guerre, a déjà remporté plusieurs batailles. En novembre dernier, la Royal Bank of Scotland (RBS) a accepté une négociation favorable à la ville des Verts, en annulant deux "contre-



© Lambert Segura

swaps" d'un montant restant dû de 14 millions d'euros. Pour Saint-Étienne, qui avait été la première ville en France à porter l'affaire des emprunts toxiques devant les tribunaux, c'est la fin du contentieux. L'accord permet de revenir à un taux de 4,99 % auprès de Dexia pour les neuf années restantes. Quelques mois plus tôt, la cour d'appel de Paris avait débouté RBS de sa demande de versement des intérêts. Saint-Étienne bénéficiait d'un jugement favorable en première instance qui lui permettait de ne pas verser les intérêts demandés par la banque, mais ceux du marché. Un million d'euros avait alors été sauvé. Aujourd'hui, Maurice Vincent, le maire de la ville, est encore en négociation avec Dexia concernant d'autres emprunts, et en procès avec la Deutsche Bank.

## Pour les collectivités qui n'ont pas changé de majorité, le cap est difficile à franchir

Une majorité d'observateurs se demandent alors pourquoi se priver d'un procès qui aurait toutes les chances d'aboutir. La peur de passer pour des mauvais décideurs auprès de l'électorat ? Ou de reconnaître, en partie, une faute de gestion ? Pour les collectivités qui n'ont pas changé de majorité, le cap est difficile à franchir. Et Michel Mercier est resté vingt-trois ans à la tête du département du Rhône, contrairement à Maurice Vincent (PS), qui a pris la tête de Saint-Étienne en 2008, à la suite de Michel Thiollière (Parti radical).

Depuis un an, Michel Mercier assure qu'il est en négociations avec les organismes bancaires.

Mais il n'a réussi qu'à geler les taux d'intérêt de trois contrats pour un à deux ans, tout en allongeant les durées d'emprunt. On est loin du coup de génie. Et l'avènement de l'euro métropole a encore changé la donne. Michel Vergnaud, le président de Canol, l'a bien compris : l'opposition va désormais atténuer ses critiques puisqu'elle devra gérer une partie de cette dette, qui sera transférée à la nouvelle entité.

Thierry Philip, le président du groupe PS au conseil général, qui avait fait des prêts toxiques son cheval de bataille, fait désormais confiance à Michel Mercier : "Fin décembre, je lui ai fait remarquer qu'il fallait absolument attaquer Dexia, pour défaut d'information, avant juin 2013, sous peine de prescription. Il m'a assuré qu'il allait le faire. Les choses avancent", assure-t-il. Quant à la responsabilité de Michel Mercier et des chefs des services – dont l'ancien directeur général des services – aujourd'hui à la Cour des comptes –, personne n'ose l'évoquer. "Je ne veux pas faire porter le chapeau à qui que ce soit, fonctionnaires ou élus. Ce serait un peu facile, esquivé Béatrice Vessiller, conseillère générale (EELV). Pourquoi l'exécutif aurait signé sciemment ces prêts toxiques ? J'ai du mal à y croire. Je penche plutôt pour le fait qu'ils aient été mal conseillés par les banques." Du côté de l'UMP, c'est le silence radio. Éric Poncet, conseiller général (UMP) qui siège à la commission des finances du département, avoue ne pas pouvoir se prononcer sur la responsabilité de l'exécutif lors de la signature de ces prêts : "Je ne sais pas. Je n'y étais pas."

■ EMMANUELLE SAUTOT  
17/11/2012